



Aide au départ en mini-camp

“séjours avec nuitées” - Eté 2023

Des bourses de 10 € par nuitée seront offertes aux jeunes de notre département pour aider leur départ en mini-camp

NB : Aide complémentaire de 10€ par nuitée pour les ALSH des centres sociaux

Concerne

- Les jeunes domiciliés dans les Ardennes, exclusivement
- Âge : moins de 18 ans
- Durée des séjours : compris entre 1 nuitée et 4 nuitées
- Lieu des séjours : en Ardennes (Les séjours dans les départements limitrophes seront non prioritaires et examinés en fonction des possibilités financières disponibles en fin de saison et sans aucun engagement de notre part)
- Les séjours devront bénéficier d'un **agrément Jeunesse et Sports** et être conduits par un **organisateur laïque** et à **but non lucratif**.
- Quotient familial maximum < 1200.

Une procédure hyper simple mais à respecter absolument :

1 - Prendre connaissance du **Cahier des Charges** joint
Attention : En cas de non-respect, possibilité de refus des aides

2 - Toute **correspondance doit se faire par mail** à contactjpa08@gmail.com de manière dématérialisée
Un seul document échangé : Un **fichier EXCEL** qui doit rester en ce format.

A vous de vous organiser au niveau informatique.

3 - Les **Bourses à destination des familles** seront versées, sous la forme d'un chèque global par séjour, aux Centres de Loisirs en septembre.

A vous de vous organiser pour gérer, selon votre statut, l'avance faite aux familles.

Remarque importante : Les possibilités d'aides apportées par notre Projet aide au départ en mini-camp seront stoppées dès que notre Budget Prévisionnel sera atteint. Les dossiers seront honorés **dans l'ordre de leur communication à la JPA 08, quelles que soient les dates des séjours.**